

**COMMUNE DE
BOEIL-BEZING**

Date de convocation
7 mai 2024
Date d'affichage de l'avis
7 mai 2024
Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14
N° d'ordre
D_2024_3_3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 15 mai 2024

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

ID : 064-216401331-20240515-D_2024_3_3-DE



L'an deux mille vingt-quatre et le quinze mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc DUFAU, Maire.

Etaient présents : MM. M. DUFAU, S. TASTET, H. BEAUCULAT, G. CAMY, P-H. NAU-HENDEL, R. CARDY, L. POUTS-SAINT-GERME, M.-C. LALANNE, M. PULVINET, C. CHUBURU, V. LABORDE

Ont donné pouvoir : B. BAGET à C. CHUBURU, C. BERDUCQ à V. LABORDE, B. LORRY à MM. M. DUFAU

Etaient absents : B. BAGET, C. BERDUCQ, B. LORRY, A-L.POMME-CASSIEROU.

Assurait la fonction de secrétaire de séance : Mme CHUBURU.

Etait également présente : C. BROT, secrétaire de mairie.

ADRESSAGE DENOMINATION DES VOIES

Par la présente délibération, le Conseil municipal validé le principe de procédé au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal :

- **de VALIDER** les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits,

- **d'AUTORISER** Monsieur/Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

ID : 064-216401331-20240515-D_2024_3_3-DE



- **d'ADOPTER** les dénominations présentes dans la liste annexée.

Adopté à l'unanimité
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an
ci- dessus.
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marc Dufau', written over a horizontal line.



Marc DUFAU